

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLUI INTERCOMMUNAL INFRACOMMUNAUTAIRE CŒUR ET PLAINE DE GARONNE ET L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES SUR LES COMMUNES D'ASPRET-SARRAT, LE CUING, LES TOURREILLES, SAINT-MARCET, PONLAT-TAILLEBOURG ET SAUX-ET-POMAREDE

Par arrêté n°2024-15, la Présidente de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de d'élaboration du PLUi intercommunal infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne et l'abrogation des cartes communales sur les communes d'Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Saint-Marcet, Ponlat-Taillebourg et Saux-et-Pomarède. Cette enquête publique a pour objectif la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne et l'abrogation des cartes communales sur les communes d'Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Saint-Marcet, Ponlat-Taillebourg et Saux-et-Pomarède.

A cet effet,

Mr AZIMONT Michel a été nommé en qualité de Président de Commission d'enquête par le Tribunal Administratif de Toulouse, ainsi que ses deux membres titulaires Madame MILLAN Françoise et Madame REYREAU Evelyne, et son membre suppléant Monsieur CLARACO.

La durée prévue de l'enquête publique est de 34 jours, du lundi 30 septembre 2024 à 9h00 au samedi 02 novembre 2024 à 12h00, sauf prolongation décidée par la commission d'enquête dans des conditions fixées à l'article L.123-9 du code de l'environnement.

Cette décision est portée à la connaissance du public au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

L'avis sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges www.coeurcoteaux-comminges.fr.

Le dossier complet du projet d'élaboration du PLUi intercommunal infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne, établi par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en format papier, en mairie de Saint-Gaudens et de Montréjeau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en format papier, en mairie d'Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg,

Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède lors des permanences de la commission d'enquête telles que mentionnées à l'article 10

- un dossier dématérialisé sera également mis à la disposition du public dans les locaux des mairies de Saint-Gaudens,

Montréjeau, Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg, Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède il pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Ce dossier dématérialisé sera également consultable sur le site Internet de la Communauté Cœur Coteaux Comminges (<https://www.coeurcoteaux-comminges.fr>)

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/plui-coeur-plaine-de-garonne>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté ;

Le commissaire-enquêteur recevra aux jours et heures d'ouverture suivants :

Semaine	Date	Lieu	Horaires
40-P1	L30 septembre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Aspret-Sarrat	14h à 17h
		Montréjeau	9h à 12h
41-P2	V11 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Le Cuing	9h à 12h
		Montréjeau	14h à 17h
42-P3	J17 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Montréjeau	14h à 17h
		Les Tourreilles	9h à 12h

Semaine	Date	Lieu	Horaires
43-P4	S26 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Ponlat-Taillebourg	9h à 12h
		Montréjeau	14h à 17h
44-P5	J31 octobre 24	Saint Gaudens	9h à 12h
		Saint Gaudens	14h à 17h
		Saint Marcet	14h à 17h
		Saux-et-Pomarède	9h à 12h

Le public est invité à formuler ses observations de façon à faciliter une identification aisée des lieux mentionnés (références cadastrales, extraits cartographiques etc...)

Pendant la durée de l'enquête publique et uniquement, chacun pourra émettre ses observations, et propositions:

- sur un des registres d'enquête disponibles en mairie de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg, Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par courrier postal adressé à la mairie de Saint-Gaudens, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête PLUi Cœur et Plaine de Garonne, Rue de Goumetx, 31800 Saint-Gaudens
- par courrier postal adressé à la mairie de Montréjeau, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête PLUi Cœur et Plaine de Garonne, Place de l'Église 31210 Montréjeau
- Par courriel [numerique.fr](mailto:plui-coeur-plaine-de-garonne@mail.registre) ; à l'adresse : plui-coeur-plaine-de-garonne@mail.registre

En rencontrant un des commissaires enquêteurs membre aux dates et lieux de permanence mentionnées à l'article 10 du présent arrêté. Les observations déposées sur le registre d'enquête papier, les courriers papiers et messages électroniques seront régulièrement insérés dans le registre numérique.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête, y compris par courriel ou courrier, seront prises en considération. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 4, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête qui transmettra, sous 8 jours après leur réception, le procès-verbal de synthèse à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, laquelle disposera de 15 jours pour adresser à la commission d'enquête son mémoire en réponse.

A partir de la clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête transmettra, à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges dans un délai d'1 mois, son rapport et ses conclusions motivées.

La commission d'enquête transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par la commission d'enquête :

- dans les mairies de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspret-Sarrat, Le Cuing, Les Tourreilles, Ponlat-Taillebourg, Saint-Marcet et Saux-et-Pomarède
- au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la communauté de communes. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges délibérera pour approuver le projet d'élaboration du PLUi intercommunal infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Le dossier approuvé sera transmis au préfet de la Haute-Garonne.